

VERS L'ATTRIBUTION DES BANDES 700 MHz ET 3,4 - 3,8 GHz DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

L'Arcep prépare l'attribution des bandes de fréquences 700 MHz et 3,4 - 3,8 GHz dans les territoires ultramarins. L'attribution permettra de répondre aux attentes, toujours plus importantes, des utilisateurs grand public et professionnels désireux d'accéder à des services mobiles à très haut débit performants et fiables.

L'un des enjeux de ces attributions est l'aménagement numérique du territoire.

Dans le cadre de la préparation de ces attributions, le Gouvernement a établi en 2019 et 2020 un diagnostic des besoins de couverture outremer, sur la base des besoins remontés par les territoires, et a demandé en conséquence à l'Arcep d'inclure un certain nombre d'obligations de couverture dans les futures autorisations.

À La Réunion et à Mayotte

Une première consultation publique en vue de l'attribution des bandes 700 MHz et 3,4 - 3,8 GHz à La Réunion et 700 MHz à Mayotte a été menée par l'Arcep entre décembre 2019 et février 2020. Les contributions des opérateurs et de collectivités ont aidé à établir les projets d'appel à candidatures pour l'attribution de ces fréquences. Ceux-ci ont été soumis à consultation publique entre décembre 2020 et février 2021. L'Arcep doit lancer les procédures d'attribution pour les deux territoires courant 2021.

Aux Antilles et en Guyane

Une première consultation publique en vue de l'attribution des bandes 700 MHz et 3,4 - 3,8 GHz en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon a été menée par l'Arcep d'octobre 2020 à janvier 2021. Les collectivités ont également contribué à la consultation. Les retours des différents acteurs doivent permettre à l'Autorité d'affiner les conditions d'attribution de ces fréquences. L'étape suivante est la préparation du projet d'appel à candidatures, qui devra être mis en consultation avant le lancement de la procédure d'attribution.

Au-delà des aspects d'aménagement numérique du territoire, ces consultations portent aussi un intérêt particulier aux problématiques liées à la coexistence des réseaux avec ceux des îles voisines aux Antilles.